

**CANDIDATURE À L'ÉLECTION DES REPRESENTANTS DES ÉLÈVES
AU CONSEIL SCIENTIFIQUE¹
Scrutins des 10-11 et 24-25 mai 2022**

À compléter en lettres capitales, de manière lisible, et à signer par le candidat titulaire et le candidat suppléant. Il doit être adressé, accompagné de l'attestation de scolarité des candidats concernés², au service des affaires institutionnelles selon l'une des modalités suivantes :

- **par courriel** contre récépissé³ à l'adresse suivante : sai@lecnam.net ;
- **par lettre recommandée avec accusé de réception** à l'adresse suivante :
Cnam, Service des affaires institutionnelles - Élections CS-CF, 292 rue Saint-Martin, 75141 Paris Cedex 03 ;
- **en main propre** contre récépissé², auprès du service des affaires institutionnelles, 292 rue Saint-Martin, cours Lavoisier, bureau 9b.0.32 (sur rendez-vous pris auprès de sai@lecnam.net – horaires indicatifs : 9h-12h – 13h-17h30).

La date limite de réception des candidatures et des professions de foi est fixée au 21 avril 2022 à 16 heures

PARTIE À REMPLIR PAR LE CANDIDAT TITULAIRE

• Nom :
• Prénom :
• Téléphone :
• Courriel :

**déclare me porter candidat en qualité de représentant
TITULAIRE des élèves à l'élection au conseil scientifique**

Mon suppléant est :

• Nom :
• Prénom :
• Fait à, le 2022

Signature du candidat titulaire :

[]

PARTIE À REMPLIR PAR LE CANDIDAT SUPPLÉANT

• Nom :
• Prénom :
• Téléphone :
• Courriel :

**déclare me porter candidat en qualité de représentant
SUPPLÉANT des élèves à l'élection au conseil scientifique**

Mon titulaire est :

• Nom :
• Prénom :
• Fait à, le 2022

Signature du candidat suppléant :

[]

Cocher la ou les cases correspondantes, le cas échéant :

- Nous annexons à la présente déclaration notre **profession de foi**
- Nous autorisons la **publication sur le site Internet** du Cnam⁴ : de notre **candidature**
 de notre **profession de foi**

¹ *Seules sont recevables les déclarations de candidatures portant les nom, prénom et signature du candidat titulaire et du candidat suppléant, tous deux **valablement inscrits sur la liste électorale**, déposées dans les délais fixés par l'Administrateur général.*

² *Téléchargeable sur le portail des élèves du Cnam à l'adresse : <https://portailleve.cnam.fr>*

³ *Le récépissé délivré n'atteste pas de la recevabilité de la candidature.*

⁴ *La publication sur internet des candidatures et professions de foi est conditionnée à l'accord de l'ensemble des candidats.*